

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 04/196 du 18/02/84 (41)
/MTPS.DGTFP.DFP/

Portant intégration et nomination de
Monsieur ANDZOLO Antoine dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie
I des Services Administratifs et Fi-
nanciers - S.F. - (Administration Gé-
nérale).

-----c0o-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1968 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut des ca-
dres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF) ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;
(/u le décret n° 229 du 10.6.1974 portant attribution de certains
avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômes des Grandes Eco-
les et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/344 du 28.12.1980 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/844
du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Mem-
bre du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 4590 du 6 Septembre 1983 du Directeur de l'Orien-
tation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par
l'intéressé ;
(/u le Protocole d'accord du 5.8.1970 signé entre la République
Populaire du Congo et l'U.R.S.S. ;

DECRETE :

.../...

Yh

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29.12.1962 et du Protocole d'accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur ANDZOLO Antoine, né en 1955 à Okaga, titulaire du Diplôme de l'Université d'Etat A.M. Gorkide de Kharkov (U.R.S.S.), Spécialité : "Planification de l'Economie Nationale", est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des S.A.F. Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10.6.1974, l'intéressé est classé Administrateur des S.A.F. de 2ème échelon Stagiaire indice 890.

ARTICLE 3 : Monsieur ANDZOLO Antoine est mis à la disposition du Ministère du Plan.

ARTICLE 4 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 18 Février 1974

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Plan,

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itina Cassétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DFP/BST 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- M. PLAN 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2/-